

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de VILLERS-BOCAGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DOMONT Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents :

- ✓ M. DOMONT Jean-Pierre
 - ✓ Mme GAUDOIN Chantal, 1er adjoint
 - ✓ M. BOQUET Philippe, 2ème adjoint
 - ✓ Mme OSTROWSKI Aline, 3ème adjoint
 - ✓ M. BOYARD Michel, 4ème adjoint
 - ✓ Mme DECHIR Fazia
 - ✓ M. MARIETTE Christophe
 - ✓ Mme BRETON Laurence
 - ✓ M. LEFEBVRE François
 - ✓ Mme DESLANDES Séverine
 - ✓ M. SIMMONDS Stevens
 - ✓ Mme DEBUYSSCHER Astrid
 - ✓ Mme DOMONT Anne-Sophie
 - ✓ Mme OGEZ Brigitte
- Et M. Daniel Demonchaux (Secrétaire de mairie)

Etait absent avec pouvoir :

- ✓ M. TARGIT Didier (pouvoir à Mme DOMONT Anne-Sophie)

L'ordre du jour est le suivant :

- PV du 10/10/2016 : approbation
- Délibération autorisant la modification du calendrier prévisionnel des actions de mise en accessibilité des ERP
- Répartition de l'exploitation des terres communales entre les agriculteurs
- Désignation des délégués communautaires de nouvel EPCI suite à la fusion des Communautés de communes Bernavillois, Bocage-Hallue et Doullennais
- Budget 2016, décisions modificatives
- Délibération pour charger le Centre de Gestion de négocier un contrat d'assurances statutaires auprès d'une entreprise d'assurance,
- Personnel communal de la médiathèque : modification des heures hebdomadaires de service,
- Receveur Municipal : versement de l'indemnité de gestion et de conseil pour l'année 2016,
- Voirie communautaire,
- Remplacement du chauffage de la salle des fêtes, projet de jardin de l'église,
- Parole aux commissions,
- Questions diverses.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

L'assemblée désigne Monsieur Stevens SIMMONDS pour remplir les fonctions de secrétaire deséance.

- **PV du 10/10/2016 : approbation.**
Mme Anne Sophie DOMONT fait remarquer qu'elle n'a pas reçu le CR du 10/10/2016. M. le Maire précise que ce sera envoyé au plus vite
- **Délibération autorisant la modification du calendrier prévisionnel des actions de mise en accessibilité des ERP (15 voix pour)**
M. le Maire annonce que la décision a été prise de changer le calendrier prévisionnel de mise en accessibilité des ERP :
 - **Année 2017** : salle des fêtes (4470 euros), cantine (réfection revêtement extérieur, modifications sanitaires : 10930 euros), école maternelle (bloc porte avec vantail... : 10130 euros), école primaire (problèmes d'éclairage... : 7820 euros) ; il faut ajouter des aménagements prévus dans l'étude de faisabilité en cours (aménagement accès PMR depuis la place bitumée vers la SDF et l'église, nouvelle rampe et accès PMR à l'église et place de stationnement PMR conforme) ; tous ces travaux sont en remplacement de différents autres travaux prévus pour un total de 185 000 euros.
 - **Année 2018** : micro-crèche (16930 euros), la poste (1920 euros), la perception (400 euros) et l'église (2630 euros)
 - **Année 2019-2020** : mairie (cheminement extérieur, cour, stabilisation du sol, WC : 50000 + 60000 + 3500 euros). Les travaux prévus aux anciens no ADAP 2 (2019) et 1 (2020) intérieur de la Mairie sont annulés (64000 euros). En remplacement, une salle des mariages sera construite derrière la mairie (l'achat de la maison Cozette est en cours, la maison est destinée à être démolie ; à cause d'un problème d'hypothèque, M. le Maire envisage une recherche des héritiers à la charge de la commune)
 - **Année 2021** : sont prévus la construction d'un élévateur dans la SDF et le cheminement extérieur. Accepté à l'unanimité (Contre 0, Abstention 0, Pour 15)
- **Répartition de l'exploitation des terres communales entre les agriculteurs (15 voix pour)**
Dans la mesure où la commune a repris 2 ha sur les terres communales actuellement exploitées par différents agriculteurs, il est procédé à une nouvelle distribution des 4.58 ha restants selon un mode de calcul équitable. Chacun des 6 agriculteurs exploitera 0.75 ha ; il s'agit de messieurs Jean-Paul LESOT, Jean-Luc VILBERT, Pascal CRINQUETTE, Didier TANGHE, Martin DOMONT et Hervé DOMONT. M. le Maire précise que par le passé, un simple bail verbal était de mise ; après conseil auprès d'un notaire, il souhaite faire signer un document à chacun des 6 agriculteurs de signer un écrit stipulant qu'ils s'engagent à restituer les terres en cas de besoin pour la commune. Accepté à l'unanimité (Contre 0, Abstention 0, Pour 15)
- **Désignation des délégués communautaires de nouvel EPCI suite à la fusion des Communautés de communes Bernavillois, Bocage-Hallue et Doullennais (décision remise)**
Suite à la fusion des Communautés de communes Bernavillois, Bocage-Hallue et Doullennais, il faut procéder à l'élection de 3 délégués communautaires au scrutin de liste. M. le Maire explique que la représentation étant proportionnelle à la taille de la commune, Villers-Bocage perd un délégué par rapport aux quatre auparavant.
Les avis s'expriment sur le mode de calcul pour l'élection : selon Mme Anne-Sophie DOMONT, si nous appliquons le mode de calcul indiqué par les services de la préfecture, l'opposition risque de n'avoir aucun élu au Conseil communautaire. Selon M. DEMONCHAUX qui a, lui aussi, demandé conseil à la préfecture : l'opposition peut avoir un élu compte tenu du mode de calcul du quotient électoral qui donne l'avantage au second tour à un élu d'opposition, à savoir : Mme Anne-Sophie

DOMONT. En l'absence d'accord, M. le Maire décide de reporter l'élection des délégués après avoir éclairci ces subtilités électorales, sachant que l'élection doit intervenir avant la mi-décembre.

- **Budget 2016, décisions modificatives (15 voix pour)**

M. DEMONCHAUX intervient pour faire une mise au point concernant le calcul du prix d'achat des terrains du Quartier Jardin du Petit bois : la somme concernée (30 000 euros) doit passer en section investissement. Cette simple modification comptable aura son importance quand il faudra calculer le prix de revente des terrains. Pour l'instant, 2 terrains sont achetés, précise M. le Maire.

Par ailleurs des travaux d'effacement du réseau dans la rue Saint Eloi qui ont été effectués sont, en grande partie, à la charge de la commune : il s'agit de la somme de 70 000 euros à mettre au chapitre 20 du budget. Ces décisions sont acceptées à l'unanimité.

- **Délibération pour charger le Centre de Gestion de négocier un contrat d'assurances statutaires auprès d'une entreprise d'assurance (15 voix pour)**

M. DEMONCHAUX fait lecture des risques divers couverts par le contrat de 4 ans qui gère les carrières des agents communaux. Le contrat est accepté à l'unanimité.

- **Personnel communal de la médiathèque : modification des heures hebdomadaires de service (15 voix pour)**

Sur la proposition de Mme Chantal GAUDOIN (1^{ère} adjointe), il est décidé d'augmenter le temps de présence de 2h pour Bénédicte et Audrey, compte tenu de la qualité des animations proposées par ces deux personnes et d'une nouvelle activité qu'elles désirent mettre en place en direction des plus jeunes. Accepté à l'unanimité (Contre 0, Abstention 0, Pour 15)

- **Receveur Municipal : versement de l'indemnité de gestion et de conseil pour l'année 2016 (15 voix pour)**

L'indemnité de gestion et de conseil à laquelle le percepteur a droit est de 464,19 euros pour le budget et de 30,49 pour les conseils. Accepté à l'unanimité (Contre 0, Abstention 0, Pour 15)

- **Voirie communale**

Différents travaux ont été effectués, il s'agit de travaux de bordure pour 573,55 euros et la voie dans le lotissement de la mesure de Fesserole pour la somme de 2308,85 euros. La commune prend 35% à sa charge et la Communauté de commune le reste. M. le Maire précise que tous les travaux prévus n'ont pas été faits ce que regrette Mme Anne-Sophie DOMONT en ajoutant qu'il n'aurait pas fallu les reporter. M. Philippe BOQUET, 2^e adjoint, répond que la Communauté de communes a préféré porter ses efforts sur les chemins. Mme Brigitte OGEZ déplore que nous ne soyons pas décisionnaires. M. le Maire clôt l'échange en ajoutant que tout cela devrait être harmonisé en 2017 et souhaite en attendant que le point soit fait sur le sujet. Accepté à l'unanimité (Contre 0, Abstention 0, Pour 15)

- **Chauffage de la Salle des Fêtes**

M. Michel BOYARD annonce que la décision a été prise de changer le chauffage de la SDF. Après examen de 3 devis, le choix s'est porté sur la prestation de la société LEROY qui va installer des « tubes radiants gaz optima » qui est le moins disant pour la somme de 12446.45 euros, somme à laquelle il faudra ajouter le prix d'une armoire fermée pour éviter que tout le monde ait accès au réglage des appareils. Les travaux devraient durer 3 semaines. Accepté à l'unanimité (Contre 0, Abstention 0, Pour 15)

- **Commission urbanisme**

M. le Maire prend la parole pour présenter le planning pour l'année qui suit pour le Quartier Jardin du Petit Bois. Il annonce qu'une réunion se tiendra le 5 décembre avec la SIP et présente les prochaines échéances : des fouilles archéologiques sur les 2/3 du terrain devraient commencer en mars après avoir choisi, par appel d'offre, les archéologues. Le dossier Loi sur l'eau et le permis d'aménager ont été déposés. La pré-commercialisation des parcelles devrait commencer en mai 2017. Un article dans le journal « Vivre en Somme » fait mention du projet.

- **Commission communication**

Mme Aline OSTROWSKI déplore la panne du panneau d'affichage lumineux, elle pense qu'elle peut être liée aux travaux de restauration des grilles de la mairie. Par ailleurs, elle présente le calendrier 2017 qui fait la part belle aux différentes animations de notre commune auxquelles la population a été cordialement conviée.

- **Commission scolaire**

Mme Chantal GAUDOIN fait connaître la demande du CCAS d'associer les jeunes du CMJ à la distribution des colis des personnes âgées par les conseillers municipaux. L'idée est évidemment retenue dans la mesure où elle correspond parfaitement à l'esprit du CMJ. La distribution se fera du 2 au 9 décembre. La prochaine réunion du CMJ aura lieu le vendredi 9 décembre.

Par ailleurs, elle déplore que la porte de l'école reste ouverte pendant l'étude du soir, elle souhaite, et le Conseil acquiesce, que l'école n'ouvre ses portes qu'à 17h45 c'est-à-dire à la fin de l'étude.

Elle ajoute qu'un nouvel équipement de type TBI a été acheté pour la classe de Mme FORATIER pour la somme de 2098 euros. L'association des parents d'élèves n'aura plus à financer ce genre d'investissement mais en contrepartie, elle n'obtiendra plus la même subvention.

- **Commission voirie**

Le projet d'aménagement d'un jardin sur la place enherbée est présenté rapidement par M. Michel BOYARD. Ce projet suscite des remarques concernant son coût de la part de M. François LEFEBVRE et de Mme Brigitte OGEZ. M. Michel BOYARD fait remarquer que le Parc Saint-Pierre à Amiens, décrié au départ, est très apprécié aujourd'hui. Il ajoute que le projet devra évidemment être retravaillé en commission tant du point de vue de son coût que de sa conception. M. Stevens SIMMONDS ajoute qu'il faut garder son caractère patrimonial et esthétique au projet même s'il doit être conçu comme un espace ouvert, convivial et polyvalent. Le dossier est ouvert, le débat démocratique doit prendre toute sa place sans agressivité et sans idée préconçue.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22 h05.